

**VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**  
**900, 12<sup>E</sup> AVENUE**  
**SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2**



**CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT**  
**REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 799-2024**

---

Le 22 novembre 2024

**RÈGLEMENT NUMÉRO 799-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 489 728,00 \$ POUR LE RACHAT DE LA DETTE CONTRACTÉE SUR L'IMMEUBLE SIS SUR LE LOT NUMÉRO 2 563 646**

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 799-2024 est de dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-deux (17 582);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour le règlement numéro 799-2024 est de mille sept cent soixante-neuf (1 769);

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement qui s'est enregistré les 19, 20 et 21 novembre 2024, entre 9 heures et 19 heures, est de zéro (0);

En conséquence, ledit règlement numéro 799-2024 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 22 novembre 2024 à 9 heures au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au [www.saint-lin-laurentides.com](http://www.saint-lin-laurentides.com) sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

**SIGNÉ** à Saint-Lin-Laurentides,  
ce 22 novembre 2024.

*Copie originale signée*

---

Stéphanie Myre, greffière et  
directrice de la conformité municipale